COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE DU 20/11/2020 :

Tout comme pour le premier confinement, les organisations syndicales ont demandé à la Direction de tenir des points réguliers sur la situation à la DDFiP 77 concernant la Covid-19. La Direction a convié les organisations syndicales à une audioconférence le vendredi 20 novembre afin de faire le point sur la situation.

***

- **Agent·es vulnérables et fragiles :**

Suite à la suspension du décret du 29 août 2020, la DGAFP a publié une circulaire relative à l'identification et aux modalités de prise en charge des agents publics civils reconnus personnes vulnérables le 10 novembre 2020. Un nouveau décret a également été publié le même jour à ce sujet.

Cette circulaire permet de clarifier un peu la situation des personnes vulnérables. Le télétravail est toujours à privilégier s'il est possible. Afin de se faire connaître comme personnes fragiles ou vulnérables, un certificat du médecin traitant suffit. Si le télétravail n'est pas possible, le médecin de prévention est contacté afin de mettre en place des aménagements de poste comme un bureau isolé par exemple. Si et seulement si aucun télétravail et aucun aménagement de poste n'est possible l'agent·es sera donc en ASA.

Actuellement il y a 7 agent·es encore en ASA à la DDFiP, la Direction est en train de résoudre les problèmes qui empêchent ces collègues de télétravailler. Si un· collègue est vulnérable, qu'il·elle ne peut pas télétravailler et qu'il·elle doit prendre les transports en commun pour se rendre au travail, la Direction s'est engagée à ne pas les laisser revenir au travail.

Cette circulaire élargit cette possibilité de télétravail ou d'aménagement de poste aux·agent·es vivant avec des personnes vulnérables. Dans ce cas-là, la procédure est la même : un certificat du médecin traitant suffit pour la demande de télétravail.

- **Le télétravail :**

Le télétravail est suivi au niveau national (nombre de connexions VPN par jour), au niveau de la délégation régionale (remontée des Directions), mais aussi au niveau local (remontée des chef·fes de service).

Le 19/11/2020, il y avait environ 30 % de télétravailleur·euses.

Suite à la demande de Solidaires Finances Publiques 77, la Direction nous a fourni les statistiques sur le nombre de jours télétravaillés par les agent·es de la DDFiP 77 :

- 9,8 % télétravaillent 1 jour par semaine
- 9,4 % télétravaillent 2 jours par semaine
- 8,3 % télétravaillent 3 jours par semaine
- 7,0 % télétravaillent 4 jours par semaine
- 6,3 % télétravaillent 5 jours par semaine

Ce qui nous fait un total de 40 % de télétravailleur·euses pour le département.

La Direction nous a rappelé que le télétravail était sur la base du volontariat, d'après elle, certain·es agent·es ont refusé l'augmentation de leur nombre de jours de télétravail.

Il n'y a pas de convention pour les agent·es nouvellement en télétravail, par contre les chef·fes de service doivent formuler leur accord par écrit en envoyant un mail.

Les chef·fes de service des agent·es sous convention et ayant augmenté leur nombre de jours de télétravail doivent avoir envoyé un mail qui stipule l'augmentation du nombre de jours.

À la fin de la période transitoire, le télétravail sera régularisé sous forme de décision administrative, mais la Direction n'a pas encore le modèle de cette décision.

L'objectif de la Direction est d'équiper 50 % des agent·es pour le télétravail, il n'y a cependant pas de cible haute, car l'équipement va dépendre des livraisons de matériel. Avec la généralisation des ordinateurs portables, l'ensemble des agent·es de la Direction devrait être équipé d'ici un an ou deux.

- **Les nouveaux arrivants et le télétravail :**

Lors de la mise en place du télétravail dans le département, il était demandé aux agent·es un minimum de 6 mois à 1 an d'ancienneté sur le poste afin de pouvoir demander le télétravail. Avec la crise sanitaire, cette exigence n'est pas demandée, il suffit que l'agent·e soit autonome sur quelques tâches télétravaillables pour qu'il·elle demande le télétravail. Il a été demandé à certain·es agent·es nouvellement arrivé·es d'attendre le mois de janvier pour pouvoir télétravailler.

- **Les stagiaires B :**

Cette année la Direction va accueillir 54 stagiaires B au 12/04/2021 :

  - 11 en GP,
  - 22 en fiscalité des particuliers
  - 21 en fiscalité des professionnels

Les stagiaires ont été affecté·es principalement sur les postes restés vacants à la suite du dernier mouvement local, 19 stagiaires seront quand même affecté·es en surnombre. Les suppressions d'emplois 2021 ne sont pas encore connues ; elles le seront lors du CTL emplois qui va avoir lieu mi-janvier 2021.

- **Point sur le matériel :**

La Direction a reçu 190 demandes de « Tiny » afin de permettre de télétravailler. Ces demandes ont presque toutes été honorées, vendredi, il ne restait plus que les demandes des agent·es de Melun à livrer. Au total, ce sont plus de 750 machines déployées sur le département, la Direction espère monter à 900 potentiels télétravailleur·euses. Les livraisons de portables continuent, c'est la Direction Générale qui répartit les ordinateurs en fonction du taux d'équipement des Directions, la Direction a donc reçu 30 ordinateurs portables la semaine dernière et attend une nouvelle livraison de 20 ordinateurs.

- **Calendrier des déménagements :**

Lors du CTL des 10 et 13 novembre, l'intersyndicale a demandé le calendrier exact des déménagements pour les restructurations du mois de janvier.

Lors de cette audioconférence, nous avons donc appris que les déménagements auraient lieu entre le 4 et le 12 janvier, un calendrier précis devrait être envoyé aux organisations syndicales dans les jours à venir.

Concernant les plans des services, ils sont en cours de confection et seront transmis dès qu'ils seront disponibles.

- **Équipement Covid :**

La Direction a reçu et déployer sur l'ensemble du département 100 plexi. Elle a effectué une nouvelle commande de 100 pièces. Les chef·fes de services doivent faire remonter leurs besoins via ODIN.

Les clefs hygiéniques et les flacons individuels de gel hydroalcoolique, financés par le CHS-CT, ont été reçus, ils vont être envoyés dans les services.

Les masques inclusifs achetés par la DG vont être livrés prochainement.

***

Solidaires Finances Publiques 77 se tient à votre disposition

si vous avez des questions ou difficultés.

La prochaine audioconférence aura lieu le vendredi 27 novembre 2020 à 10 h.